

Recyclage des contenants à boisson

Produits et écofrais

Tous les contenants de boissons prêtes à servir sont visés par le programme de consigne du Yukon. On entend par « prêtes à servir » toutes les boissons qui peuvent être consommées sans préparation additionnelle. Lorsque vous achetez un contenant de boisson prête à servir au Yukon, vous payez des écofrais, dont une portion est une consigne qui vous sera remboursée lorsque vous rapporterez le contenant dans un point de recyclage. Les contenants sont classés en trois catégories. Chaque catégorie a ses propres écofrais comprenant une consigne qui vous est remboursée lorsque vous retournez le contenant vide et propre.

Catégorie	Écofrais au point de vente	Consigne	Exemples de produits
Lait et substituts du lait <i>Tous les formats de 30 mL et plus</i>	0,10 \$	0,05 \$	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lait (de vache, de chèvre ou de tout autre animal) ▪ Substituts du lait (de soja, d'amande, de chanvre, de riz et de coco) ▪ Produits de lait frappé ▪ Crème ou colorant liquide à café ▪ Crème à fouetter liquide
Petits contenants à boisson <i>30 mL et plus et moins de 750 mL</i>	0,10 \$	0,05 \$	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Jus ▪ Boissons gazeuses ▪ Boissons alcoolisées ▪ Boissons à base de café et aromatisants liquides à café ▪ Boissons fouettées aux fruits ▪ Yogourts à boire
Grands contenants à boisson <i>750 mL et plus</i>	0,35 \$	0,25 \$	





750 ml et PLUS
Écofrais : 35 ¢
Consigne : 25 ¢



MOINS de 750 ml
Écofrais : 10 ¢
Consigne : 5 ¢



LAIT ET SUBSTITUTS DU LAIT, TOUS LES FORMATS
Écofrais : 10 ¢
Consigne : 5 ¢

Exemptions

Les produits ci-dessous ne sont pas des contenants de boissons prêtes à servir ou sont exempts d'écofrais

- Lait de coco en conserve
- Lait condensé en conserve
- Lait évaporé en conserve
- Crème à fouetter ou crème fouettée en conserve
- Cristaux aromatisés pour boissons
- Concentrés de jus
- Substituts de repas liquides
- Préparations pour nourrissons

Aucuns
écofrais

Remarques

- Ceci n'est pas une liste exhaustive des contenants à boisson sujets à des écofrais. Si vous avez des questions, veuillez vous adresser au ministère de l'Environnement.
- La TPS est applicable à la portion non remboursable des écofrais. Aucune TPS n'est imposée à la portion remboursable (consigne) des écofrais.

Information :

Direction des programmes environnementaux, 867-667-5683 ou

envprot@gov.yk.ca Dernière mise à jour, août 2019 Rév03

